Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 081-200066124-20261012-220_2026-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	61
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	16

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation
6 OCTOBRE 2026
Date d'Affichage
6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Jean-Luc BASTIE, Claire BATAILLER, Joëlle BERTHOMIEU, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Max ESCAFFRE à Vanessa VENZAL,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Eric BEILLEVAIRE à Régine MOULIADE, Henri BES à Béatrice VICENTE, Jean-Luc CATHALAU à Vincent TERRASSIE, Sylvie DA SILVA à Martine TERRIER, Gwenaël GRANGER à Sébastien BRAYLE, Jean-Claude LABORIE à Lara TREGAN, Maryline LHERM à Guillaume GAIRIN, Antony MOUSSU à Daniel RIBES, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Ludivine PAYA à Fabienne MOLINIER, Pascale PUIBASSET à Sébastien CHARRUYER, Pascal ROBERT-COLS à Benjamin VERDEIL, Paul SALVADOR à Patrice GAUSSERAND, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER,

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Julien BACOU, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Michel CARIVEN, Boris CORTIJOS, Thomas DOMENECH, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Michel MALGOUYRES, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Isabelle VAURS

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERAUD

N°220_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 01- Complément de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 081-200066124-20261012-220_2026-AR

Exposé des motifs

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales précise que la Commission Consultative des Services Publics (CCSPL), présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération du Conseil de Communauté n°191_2026 du 6 juillet 2026, le Conseil de communauté a décidé :

- D'arrêter le nombre de membres titulaires de la Commission à 8, dont 5 issus du Conseil de Communauté et 3 des représentants d'associations locales,
- De désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante pour la CCSPL.

S'agissant des membres de l'assemblée délibérante, par délibération du 6 juillet 2026, le Conseil de communauté a désigné les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CCSPL.
S'agissant des représentants d'associations locales, le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet précise que 3 représentants d'associations d'usagers locales doivent être nommés.
Chaque association est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les associations retenues doivent avoir une activité sur le périmètre de la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, liée à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics.
La sélection doit également veiller à ce que différents types d'associations soient représentés. Les associations désignées devront fournir leur statut à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, ainsi que les procès-verbaux annuels de leur Assemblée Générale (mandat de leur représentant, rapports moral, d'activités et financier)
Chaque membre peut se faire représenter par un suppléant, qui sera également désigné par le Conseil de communauté. Un membre suppléant peut remplacer un membre titulaire lors des commissions plénières ou des groupes de travail.
C'est en ce sens qu'il est proposé de modifier la composition de la CCSPL en ajoutant un représentant d'association locale supplémentaire afin d'avoir une pluralité et de désigner les représentants des associations locales suivantes :

- Fédération des Œuvres Laïques du Tarn (FOL 81)
- GAILLAC A VELO
- Maison Familiale Rurale
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Tarn (FCPE81)

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2, L.1414-4 et L.1411-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°191_2026 du 6 juillet 2026, désignant les 5 membres titulaires et 5 suppléants de la Commission Consultative des Services Publics (CCSPL),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide** de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics en fixant le nombre de membres titulaires et suppléants extérieurs représentants l'Association Locale à 4 membres ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 081-200066124-20261012-220_2026-AR

- **désigne** les 4 membres titulaires et suppléants extérieurs représentants l'Association Locale comme suit :

Association représentée	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Fédération des Œuvres Laïques du Tarn (FOL 81)	Fréderic DELFAU	Cécile ALAUZE
GAILLAC A VELO	Marie-Jo MALIET	Emmanuel CLERO
Maison Familiale Rurale	Jean-Louis GALY	Stanislas MOUNEAU
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Tarn (FCPE81)	Mickaël HARIVEL	Sébastien MALAPERT

Vote Pour : 77
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 22 OCT. 2026

- publication - mise en ligne
Le 22 OCT. 2026

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Secrétaire de séance,
Nicolas GERAUD

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 081-200066124-20261012-220_2026-AR